

## LIMINAIRE CDEN 10 février 2023



Après des mois de suspens, le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites. Il fait le choix de passer en force contre l'avis de la totalité des organisations syndicales et d'une large majorité de français si l'on en croit les sondages. L'ensemble des salariés devrait ainsi travailler plus longtemps. Il faut le dire clairement : ce projet violent et injuste est synonyme de régression sociale. Curieuse performance oratoire que de présenter ce projet comme un projet de justice, porteur de progrès social.

Campé sur ses positions idéologiques, le gouvernement rabâche que, pour sauver le régime de retraite par répartition, il n'y a pas d'alternative. Pourtant, les dépenses de retraites devraient se stabiliser dans les prochaines années d'après le COR et à supposer qu'il faille « sauver » le système de retraites par répartition, d'autres pistes pourraient être explorées.

Mais l'urgence n'est pas d'augmenter l'âge de départ à la retraite mais bien d'augmenter les salaires et les pensions. Alors que la question salariale est centrale pour tous les salariés qui font face à une flambée inflationniste, les quelques pistes de revalorisation pour les personnels de l'Education Nationale qui connaissent un décrochage depuis plus de 20 ans ne sont pas acceptables : au vu des scénarios présentés, seules certaines catégories de personnels enseignants, Psy EN ou CPE seront revalorisés en fin d'année à hauteur des 10 % annoncés (et encore, ce sera une moyenne par rapport au salaire de 2020 et non celui de Janvier 2023), laissant les autres avec une augmentation bien en-dessous de l'inflation, à moins d'accepter le pacte : serait-ce le retour du travailler plus pour gagner plus ? Des primes pour des missions complémentaires déjà existantes ou nouvelles ... Toutes ces propositions sont inacceptables car elles reposent sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez ! Et que dire des personnels administratifs, de laboratoire, sociaux et de santé, AESH et AED qui sont exclus des concertations actuelles ? Le mépris démontré est intolérable pour ces personnels, d'autant plus dans le contexte inflationniste ! La CGT revendique une augmentation immédiate de tous les personnels de 400€ nets, le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures, et l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation. En plus, les primes proposées par le gouvernement comme réponse à la baisse du pouvoir d'achat des salariés seront rapidement rattrapées par l'inflation et non comptabilisées pour la retraite.

Cette réforme intervient dans un contexte où les enseignants ont vu leur métier et leurs conditions d'exercice se transformer à vitesse vertigineuse avec le sentiment grandissant de ne plus rien décider et de perdre le sens. Réformes, lois d'orientation, « petit livre orange », injonctions contradictoires, changements de rythmes, projets éducatifs territoriaux, APC, socle commun et fondamentaux, ... favorisent l'impression de rouleau compresseur institutionnel et de dépossession de la mission de ce métier. Face à la multiplication des tâches et au renforcement des injonctions de la hiérarchie, les personnels se sentent broyés et démunis, ce qui est contreproductif et ne facilite pas le fonctionnement des établissements ni la prise en charge des élèves. Notre vision du métier ne doit pas nous être imposée par une hiérarchie toujours plus coercitive. Enseigner ne se résume pas à exécuter des tâches prescrites. C'est un métier qui fait appel à de la réflexion, une expertise, des savoirs et des savoir-faire. Pour la CGT, être enseignant, cela devrait être exercer librement son métier, en faisant appel à ses connaissances et compétences, exercer sa liberté

pédagogique dans un cadre respectant l'égalité et l'équité de traitement pour les personnels et pour leurs élèves.

Dans ce contexte, le Ministère a proposé le 14 décembre la répartition 2023 des moyens de l'enseignement scolaire. Cette répartition fait la part belle aux nombreuses suppressions de postes d'enseignements (-1117 dans le 1<sup>e</sup> degré, et - 481 dans le 2<sup>e</sup> degré) alors que les conditions d'encadrement des élèves ne sont pas bonnes. La situation est déjà très compliquée dans les écoles et les établissements scolaires en général (classes surchargées, manque de personnels, recours accru au personnels précaires,...), et les choix politiques faits en matière de budget vont de nouveau dégrader les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels et ainsi accélérer la dégradation du Service Public d'Education. Pour la CGT Educ'Action, la baisse démographique ne doit pas être l'occasion pour le Ministère de supprimer des nouveaux postes. Elle devrait être au contraire l'occasion d'améliorer considérablement les conditions d'enseignement en améliorant les taux d'encadrement et en reconstituant un volant de postes de remplacement conséquent pour assurer les continuités de service. Pour ce qui est de l'Académie de Nice, nous devrions peut-être nous considérer chanceux : 60 postes créés dans le premier degré, mais 54 pour les Alpes-Maritimes et 6 dans le Var, ce qui est loin d'être suffisant compte tenu des besoins constatés depuis des années dans le Département.

Ainsi, le Conseil Départemental qui nous occupe aujourd'hui et dont découle le nombre d'élèves par classe est une pièce centrale des conditions d'enseignement pour les élèves et leurs enseignants et donc des conditions de travail des enseignants. Pour le premier degré, les 6 postes supplémentaires donnés ne permettront pas de combler le retard du département en termes de dotations, les ouvertures proposées vont se faire dans les écoles où les effectifs sont particulièrement élevés par transfert de moyens sous la forme de fermetures dans d'autres écoles, mieux dotées sans doute sur le papier mais aux conditions souvent particulières en termes de public accueilli ou de locaux ... Prenons par exemple, l'accueil des enfants handicapés, si, pour M. le DASEN, la solution dans le cadre d'une école inclusive qui accueille correctement tous les élèves n'est pas une question de moyens, les enseignants et les AESH travaillant avec ces enfants constatent cependant que les conditions d'accueil au quotidien de ces enfants ne sont pas satisfaisantes et nous font part régulièrement de leurs difficultés pour accomplir dignement leur mission. La CGT dénonce donc le fait que les fermetures soient le seul résultat d'une moyenne mathématique. C'est d'ailleurs ce qui a conduit les organisations syndicales siégeant hier au CSA SD de demander à faire entendre leur voix pour les décisions d'ouvertures et fermetures de classes et de voter contre à l'unanimité pour protester contre ces faibles moyens, comme l'a d'ailleurs fait la CGT au cours des années précédentes.

Pour ce qui est du second degré, dans les collèges, les dotations augmentent dans notre département d'un millier d'heures environ mais pour 800 élèves de plus. Même si la CGT se félicite de la prise en compte des élèves d'Ulis directement dans les DGH des établissements, revendication qu'elle portait depuis de nombreuses années, il n'en reste pas moins que certains collèges restent avec une DGH constante, voire diminuée, alors même qu'ils vont accueillir des élèves en plus. Et que dire des suppressions des heures en technologie en 6<sup>e</sup> dans une annonce non officielle à ce jour du ministre ? Nous demandons à ce que ces diminutions d'heures n'entraînent pas de suppression de poste en technologie. Pour les LGT du département malgré l'augmentation des effectifs en pré bac, les dotations

diminuent encore cette année, alors même que certains établissements restent particulièrement sous-dotés comme le Lycée Bonaparte à Toulon ou encore le Lycée Janetti à Saint-Maximin, ayant pour effet des conditions d'enseignement dégradées. Pour finir, nous constatons une augmentation des moyens alloués aux LP, qui n'est en fait que le rétablissement des heures perdues les années précédentes, la CGT revendique donc une véritable augmentation des moyens pour les lycées professionnels.